

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Isabelle YVON, Christophe VAUMORON.

Absents excusés : Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Caroline BATTEUX-LEVEAU (pouvoir à Gladys TORTAY), Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Joëlle BRUNET (pouvoir à Marc GABAY).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Stéphanie SIMON

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 16/01/2017 et du 19/01/2017 :

1. Finances
 - a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2017
 - b. Remise de prix pour les maisons illuminées
 - c. Vote des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2017
 - d. Tarification location des salles communales
2. Urbanisme
 - a. Modification du PLU
 - b. Avis sur le dossier relatif à l'installation classée Foussier Quincaillerie
 - c. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
3. Ressources humaines : recrutement d'un contrat aidé
4. Communauté de communes du Val de Sarthe
 - a. Modification des statuts
 - b. Dossier en cours
5. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2016
6. Divers : suppression de l'enregistrement des cartes nationales d'identité dans les mairies

1. Finances

a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2017

Délibération 2017/01/01 :

Considérant que des dépenses d'investissement doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif de la commune pour l'année 2017, pour des raisons d'urgence ou de délais d'intervention,

Il est demandé à l'Assemblée de valider les dépenses énumérées ci-dessous :

Budget commune

Article	Désignation	Fournisseur	Montant TTC
2121	Achat arbustes	Daouste	489.98

Budget Houssay

Article	Désignation	Fournisseur	Montant TTC
2184	Achat congélateur salle Senna	Ets Leger	169.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour valide les dépenses énumérées ci-dessus, autorise M. le Maire à engager et mandater ces dépenses.

b. Remise de prix pour les maisons illuminées

Délibération 2017/01/02 :

La commune organise un concours des maisons illuminées 2016 : 21 inscrits cette année.

Les spayens s'inscrivent en mairie, un jury composé d'élus et membres de la commission établit la liste des gagnants.

Il leur est remis des bons chez les commerçants de la commune à savoir :

2 bons de 50€ = 100€

7 bons de 40€ = 280€

8 bons de 30€ = 240€

3 bons de 20€ = 60€

1 bon de 10€ = 10 €

Montant total de : 690€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour valide les sommes pour cette remise des prix.

Ces bons sont valables chez les commerçants de Spay.

Ce montant est inscrit au budget primitif de la commune au compte 6714.

c. Vote des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2017

Délibération 2017/01/03 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Ulysse GRUDE, Adjoint aux associations et à Nicolas ALLAIN, conseiller délégué, afin de présenter le travail de la commission associations et ses propositions de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2016.

M. le Maire souligne que les dossiers ont été examinés avec soin par Ulysse GRUDE, Nicolas ALLAIN et lui-même, ensuite par la commission associations, présentés aux élus en réunion de pré-conseil avant la validation par le conseil ce soir, et remercie les élus pour ce travail.

AFN-FNACA de Spay	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	400 €	500 € + 500 € exc.	400 € + 300 € exc.	400 € + 300 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association AFN-FNACA pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 300 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

GÉNÉRATION MOUVEMENT	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	300.00 €	500 €	400 €	400 €

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association GÉNÉRATION MOUVEMENT pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

COMITÉ DE JUMELAGE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	1 600 €	1 600 € + 400 € exc.	1 600 € + 400 € exc.	1 600 € + 400 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 600 € à l'association COMITÉ DE JUMELAGE pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 400 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

COMITÉ DES FÊTES	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	800 €	850 €	700 €	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association COMITÉ DES FÊTES pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

CHORALE DE SPAY	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	200 €	250 €	200 €	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 200 € à l'association CHORALE DES AÎNÉS pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

ÉCOLE DE MUSIQUE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	31 500 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 30 000 € à l'association ÉCOLE DE MUSIQUE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour signer une convention de partenariat avec l'association.

ESPAYRANCE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	900 €	1 000 €	900 € + 2 000 €	900 € + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 900 € à l'association ESPAYRANCE pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2 000 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

FCPE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	850 €	700 €	700 €	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association FCPE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

MOSAÏQUE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	600 €	600 €	600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 600 € à l'association MOSAÏQUE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

SCRABBLE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association SCRABBLE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

SPAY'CIAL HUMOUR	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	700 €	500 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association SPAY'CIAL HUMOUR pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

UNION MUSICALE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	600 € + 400 € exc.	600€ + devis tubas fourni	600 € + tuba 12 000 €	600 €

12 000 € inscrit en achat de matériel sur Budget Association. Une convention de mise à disposition du tuba sera signée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 600 € à l'association UNION MUSICALE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

AGSA (Ass. École élémentaire)	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	600 €	800 €	800 €	800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association AGSA pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

SLR ATHLÉTISME	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	400 € + 200 €	450 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 400 € à l'association SLR ATHLÉTISME pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

ASPAYTONIC	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	500 €	500 € + 1 500 € exc.	500 € + 1 500 €	500 € + 1 500 €

Ulysse GRUDÉ est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association ASPAYTONIC pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

TON BAD A SPAY MIN CLUB	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €

Nicolas ALLAIN est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 600 € à l'association TON BAD A SPAY MIN CLUB pour l'année 2017,

- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

CYCLO SPAY	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	800 €	850 €	800 €	800 €

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association CYCLO SPAY pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

ÉCOLE DE FOOT + FOOTBALL	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	15 000 €	20 000 € + 5 000 € exc.	15 000 € + 2 000 €	15 000 € + 2 000 €

Jean-Yves AVIGNON informe que les travaux réalisés s'élèvent à 68 000 € + 1 500h/an/agent x 24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 15 000 € à l'association FOOTBALL ET ÉCOLE DE FOOT pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2 000 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour signer une convention d'objectifs avec l'association.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	550 €	550 €	550 €	550 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 550 € à l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

SPAY HANDBALL Val de Sarthe	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	500 €	800 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association SPAY HANDBALL Val de Sarthe pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

JUDO	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	1 300 €	1 800 €	1 300 € + 200 € exc.	1 300 € + 200 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 300 € à l'association JUDO pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 200 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

MINI-GOLF CLUB	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	600 €	800 €	600 €	600 €

Le pouvoir de Joëlle BRUNET n'a pas été pris en compte car elle est impliquée dans l'association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 600 € à l'association MINI-GOLF CLUB pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

PÉTANQUE CLUB DE SPAY	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	500 €	500 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association PÉTANQUE CLUB pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

SPAYCIFIC'DANSE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	1 700 €	2 000 €	1 700 € + 200 € exc.	1 700 € + 200 € exc.

Gladys TORTAY est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote. Le pouvoir de Caroline BATTEUX-LEVEAU n'est donc pas effectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 700 € à l'association SPAYCIFIC'DANSE pour l'année 2017 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 200 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

SPAY TENNIS AVENIR	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €

Katia HARDOUIN est sortie de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 200 € à l'association TENNIS pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,
-

SPAY CLUB PONGISTE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	1 400 €	1 600 €	1 400 €	1 400 €

Le pouvoir de Caroline BATTEUX-LEVEAU n'a pas été pris en compte car elle est impliquée dans l'association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 400 € à l'association SPAY CLUB PONGISTE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

BASKET	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	0 €	400 €	300 €	300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 300 € à l'association BASKET pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

YOGA	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	500 €	500 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association YOGA pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

PRÉVENTION ROUTIERE	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	150 €		150 €	150 €

Intervention à l'école tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 150 € à la PRÉVENTION ROUTIERE pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

ACC	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	473.44 € (0.16 €/hab.)		474.88 € (2959 hab à 0.16€)	474.88 € (2959 hab à 0.16€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 474.88 € à l'ACC pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

LES ENNEMIS DES CULTURES (FDGDON)	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	400 €		600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 600 € aux Ennemis des cultures pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

Le Petit Duc	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	0 €	Pas de demande	0 €	0 €

Charlie Country	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	0 €	Pas de demande	0 €	0 €

VÉLO CLUB	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	100 € (non versé)	Pas de demande	0 €	0 €

Subventions à caractère social	Avis CM 2016	Demande 2017	Proposition Commission 2017	Vote CM 2017
	2 000 €		2 000 €	2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 2 000 € aux associations à caractère social, examinées par le C.C.A.S. pour l'année 2017,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2017 de la commune,

d. Tarification location des salles communales

Délibération 2017/01/04 :

Le 10 décembre 2015, le conseil municipal a validé les tarifs de location des salles communales.

Il convient de compléter cette délibération par les éléments suivants :

Lorsque les locataires ne respectent pas les termes de la convention, s'ils n'ont pas nettoyé la salle, il leur sera facturé le temps de nettoyage au coût horaire de l'agent en charge du nettoyage,

Lorsque les locataires ont fait des dégradations dans la salle, il leur sera facturé le temps de réparation au coût horaire de l'agent en charge des réparations si celles-ci sont réalisées en régie. Si les réparations sont prises en charge par une entreprise extérieure, la facture sera adressée au locataire, ou prise en charge par la commune qui demandera un remboursement au locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix valide ce complément de délibération.

2. Urbanisme

a. Modification du PLU

Délibération 2017/01/05 :

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été mis en révision par délibération du 29 septembre 2011 et approuvé par délibération du 15 octobre 2015.

Monsieur le maire présente les principales dispositions de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbains) du 13 décembre 2000, de la loi UH (Urbanisme et Habitat) du 2 juillet 2003 et de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

Monsieur le Maire précise que le PLU ayant été élaboré selon les modalités de l'ancien code de l'urbanisme soit avant le 1^{er} janvier 2016, la modification doit l'être également.

Monsieur le maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU communal :

- Suppression de l'emplacement réservé n°14, destiné à sécuriser les liaisons cycles à travers le hameau des Vigneaux
- Reconstitution de l'emplacement réservé n°16, sur la base des études techniques du Département, destiné à sécuriser les sorties de véhicules du chemin du Bordage sur la RD 212.
- Suppression de la « liaison à prévoir » sur la partie ouest du hameau des Vigneaux
- Suppression de l'emplacement réservé n°11 (liaison piétonne) compte tenu de la possibilité d'un parcours alternatif.
- Modification du zonage UZa de la route des Aulnays : secteur à passer en UZi

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 voix contre (Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Christophe VAUMORON, Jean-Luc HUVELINE) :

- prescrit l'engagement de la procédure de modification du PLU conformément aux points détaillés ci-dessus
- Le cabinet Architour sera chargé de la procédure de modification.

b. Avis sur le dossier relatif à l'installation classée Foussier Quincaillerie

Délibération 2017/01/06 :

Un dossier est déposé par la société FOUSSIER QUINCAILLERIE pour l'extension d'un site de stockage de produits combustibles situé rue du Chatelet ZAC du Monné à Allonnes ;

Considérant que l'activité exercée par cet établissement est soumise à enregistrement, sous la rubrique n°1510.2d de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et qu'il y a lieu de procéder à une consultation du public sur la demande susvisée du 16 janvier 2017 au 13 février 2017 ;

Un avis du conseil municipal est demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour ce dossier.

c. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire à compter 20/12/2016

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
16Z0032	52 route de Fillé	ZI 254	00 ha 08 a 07 ca		X
17Z0001	10 rue des Erables	AA 182	497 m ²		X

3. Ressources humaines : recrutement d'un contrat aidé

La commune est en relation avec la mission locale de l'agglomération mancelle qui a proposé un nouveau contrat aidé.

Cette proposition nécessite une réflexion approfondie de l'organisation des services et sera reportée à l'ordre du jour du prochain conseil.

4. Communauté de communes du Val de Sarthe

a. Modification des statuts

Délibération 2017/01/07 :

M. le Maire donne lecture de la délibération de la communauté de communes du Val de Sarthe en date du 15/12/2016 portant modification de ses statuts :

Article 2 : compétences

- Compétences obligatoires
- Aménagement de l'espace
- Compétences optionnelles
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Assainissement
- Compétences facultatives
- Politiques contractuelles en vue du développement du territoire

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal décide :

- Par 23 voix d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « aménagement de l'espace » rubrique 1
- par 23 voix d'accepter la modification des statuts proposé par le conseil de communauté pour la compétence «protection et mise en valeur de l'environnement » rubrique 5
- par 23 voix d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « assainissement» rubrique 6
- par 23 voix d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « politique contractuelles en vue du développement du territoire» rubrique 14
- par 23 voix d'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 15/12/2016) ;
- de joindre, pour référence, à cette délibération, une copie de la délibération de la communauté de communes du Val de Sarthe.

b. Dossier en cours

Résumé de chaque élu sur les dossiers en cours des différentes commissions.

5. Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

6. Divers :

a. suppression de l'enregistrement des cartes nationales d'identité dans les mairies

Délibération 2017/01/08 :

Le Conseil Municipal de la commune de SPAY prend connaissance des décisions du Ministère de l'Intérieur modifiant les conditions de la délivrance des cartes nationales d'identité.

Ces cartes seraient établies en 17 lieux seulement sur le Département.

La commune de SPAY juge ces décisions incompatibles avec la notion du service de proximité aux administrés à laquelle elle est fortement attachée.

Nos habitants devront effectuer des déplacements en un autre lieu pour un service apporté localement depuis des décennies. Nombreuses sont les personnes qui, pour de multiples raisons, ne peuvent se déplacer.

L'impératif de sécurisation des titres d'identité du citoyen invoqué est un argument fallacieux. Chacun sait que, malheureusement, toute technologie aussi performante soit-elle, est toujours dévoyée.

Notre municipalité, consciente du besoin de conserver les services de proximité, s'oppose à cette décision relative aux cartes nationales d'identité.

Elle encouragera ses habitants à manifester leur mécontentement.

Séance levée à 22h40.